



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 23 avril 2018

## INFORMATION MEDIAS

### **Elections territoriales** **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

La Commission de recensement des votes présidée par un magistrat a proclamé publiquement, ce jour lundi 23 avril 2018 à 11 h 30, à l'entrée du haut-commissariat de la République, les résultats définitifs du premier tour de scrutin pour les élections territoriales qui sont consultables sur le site Internet du Haut-commissariat.

La participation a été de 61,51% sur 206 670 électeurs inscrits.

Les listes ont obtenu les scores suivants :

- Te Ora Api no Porinetia : 3,69% des voix,
- Tavini Huiraatira: 20,71%,
- E Reo Manahune : 2%,
- Tahoeraa Huiraatira : 29,41%,
- Dignité Bonheur : 1,15%,
- Tapura Huiraatira: 43,04%.

Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 6 mai 2018.

Les listes Tapura Huiraatira, Tavini Huiraatira et Tahoeraa Huiraatira, qui ont chacune obtenu plus de 12,5 % des suffrages exprimés, sont admises à se présenter au second tour de scrutin.

Les trois autres listes ayant recueilli moins de 5% des voix, elles ne pourront ni se présenter au second tour de scrutin, ni fusionner avec les listes qui se présenteront au second tour.

**Le dépôt des déclarations de candidature pour le second tour s'effectuera à la direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ) du haut-commissariat de la République (avenue Pouvana'a a Oopa) jusqu'au mardi 24 avril 2018 à 18h00.**

### Contact Presse

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)